



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2025

Date: 24 juin 2025, 8h15
Lieu: Hôtel du gouvernement, salle 5, Berne
Personnes présentes: Carlo Conti, président
Christoph Auer, Alexandre Flückiger, Gianpiero Gianella, Roland Karau, Wolfgang Münch, Andreas Rieder, Christian Rüefli, Felix Uhlmann, Bernhard Waldmann
Personnes excusées: Anne Benoit, Andrea Caroni, Lukas Deppeler, Roger Nobs, David Rechsteiner, Olivia Steiner, Sigrid Steiner, Gerold Steinmann, Hansjörg Seiler, Martin Wyss
Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2024
2. Rapport annuel 2024
3. Election du président et des autres membres du comité
4. Election de l'organe de révision
5. Approbation des comptes 2024
6. Fixation des cotisations pour 2025: membres individuels: CHF 80.-; institutions: CHF 150.-; étudiantes/étudiants, assistantes/assistants, doctorantes/doctorants: CHF 30.-
7. Activités de la société: LeGes, formation en légistique, collaboration avec l'ASSH
8. Divers

M. Conti ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en les remerciant d'être venues.
L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2024

Le procès-verbal est adopté tacitement avec remerciements à son auteur.

2. Rapport annuel 2024

Le rapport annuel rédigé par le président (annexe 1) ne suscite aucune remarque.

Décision: l'assemblée prend connaissance de ce rapport.

3. Election du président et des autres membres du comité

M. Conti mentionne le remplacement de M^{me} Susanne Kuster par M. Andreas Rieder, présent aujourd'hui, en tant que représentant de l'Office fédéral de la justice. La candidate et les candidats à l'élection au comité figurent sur la liste envoyée avec l'invitation (cf. annexe 2).

Pas de remarque.

Décision: l'assemblée réélit tacitement et en bloc la candidate et les candidats proposés.

M. Conti indique par ailleurs que la société doit réfléchir à lui trouver un successeur ; il assumera son mandat de président l'an prochain encore, mais entend se retirer après.

4. Election de l'organe de révision

Le comité propose de réélire M. Hofer en tant que réviseur.

Décision: l'assemblée réélit tacitement M. Hofer à cette fonction.

5. Approbation des comptes 2024

M. Karau présente brièvement les comptes (cf. annexes 3 et 4). Il relève une fois de plus la très bonne santé des finances de la société. Le bénéfice d'environ 30 000 francs découle de la comptabilisation de deux années pour la subvention de l'ASSH et la contribution de la SEVAL (2023 et 2024). La Journée scientifique de l'an passé a été très bien fréquentée de sorte qu'elle a dégagé un bénéfice. La présentation détaillée des comptes (annexe 4) distingue entre les cotisations des personnes et celles des institutions. M. Karau constate que le nombre de membres est stable. La SSL est une bonne institution qui a sa place dans le domaine du droit. Les comptes ont été révisés par M. Hofer. Il est proposé à l'assemblée de les approuver.

M. Rüefli précise que la « Société suisse d'évolution » est en fait la Société suisse d'évaluation (SEVAL).

M. Conti remercie M. Karau pour son travail.

Décision: les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité (avec applaudissement).

M. Conti revient sur la situation financière confortable de la SSL et propose en particulier aux représentants des universités de réfléchir à la possibilité de mettre à contribution une partie de la fortune de la SSL pour un projet scientifique.

M. Waldmann indique que M. Nobs a prévu une rencontre en comité réduit en août de cette année pour réfléchir à l'intensification des contacts entre les régions linguistiques.

6. Fixation des cotisations pour 2025

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

Décision: les montants des cotisations sont adoptés tacitement.

7. Activités de la société: LeGes, formation en légistique, collaboration avec l'ASSH

En ce qui concerne LeGes, M. Rüefli rapporte que la production de la revue fonctionne bien. Sur l'attrait de LeGes et son succès auprès du public, nous n'avons pas d'autres informations que le nombre de clics de consultation sur la page Internet de Weblaw (moins de la centaine). En ce qui concerne le financement de la revue, Weblaw a contacté le comité en vue d'obtenir une augmentation de la contribution de la SSL en faisant valoir des frais de publication accrus. Le comité doit s'occuper de ce sujet.

M. Waldmann informe que deux séminaires sur la méthode législative ont été organisés cette année et qu'un autre sur la rédaction aura lieu cet automne. Ces manifestations de formation rencontrent toujours un très grand succès, raison pour laquelle il faut souvent les dédoubler.

M. Flückiger mentionne que les cours en langue française affichent eux aussi régulièrement complets (entre 25 à 30 personnes à chaque édition) ; c'est le cas pour 2026. Ces cours sont organisés en collaboration avec des représentants des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel et de l'Office fédéral de la justice.

En l'absence de M. Seiler qui a représenté la SSL à l'assemblée générale de l'ASSH les 23 et 24 mai 2025, M. Conti rapporte que la subvention annuelle devrait être accordée comme les années passées (CHF 15 000). Le logo de l'ASSH a été changé : il n'est plus qu'en anglais.¹ À partir du mois d'août, la page Internet de l'ASSH sera conçue comme « sharepoint » accessible aux sociétés. M^{me} Müller assistera à la séance d'information organisée en août à ce sujet.

8. Divers

À la question de M. Auer de savoir si M. Caussignac continuera d'assumer son activité de secrétaire du comité après l'arrêt de ses fonctions à la Chancellerie d'État en fin d'année, celui-ci répond sur le principe par la négative. Il veillera cependant à assumer la transition d'ici l'assemblée générale 2026.

Le président clôt l'assemblée à 8h35.

Berne, le 26 juin 2025

(922440/GC)

Gérard Caussignac

Annexes mentionnées

¹ Ce logo figure dans l'en-tête de la 1^{re} page de ce procès-verbal.